



## A VOTRE SERVICE

### MAIRIE

TEL: 04 79 36 23 52  
FAX : 04 79 36 38 95  
MAIL: mairie@montsapey.fr

### SECRETARIAT

Mardi et jeudi  
9 h / 13 h et 14 h / 18 h

### PERMANENCES

#### DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Mardi après-midi :  
un des deux adjoints  
Jeudi après-midi :  
le maire  
Entretien possible les autres  
jours sur rendez-vous.

# Le Saperin

Bulletin municipal de la commune de Montsapey

N° 65 - Janvier 2026

Le PLU, mené avec le concours d'un bureau d'étude, est aujourd'hui terminé. Il remplace le règlement national d'urbanisme qui a succédé au plan d'occupation des sols devenu caduc en 2017. Initié voilà quatre ans, le projet aura nécessité plus d'une vingtaine de réunions du comité de pilotage. Ce document que d'aucuns ont pu consulter est pour le moins épais. Il peut être rébarbatif pour qui souhaiterait en découvrir les détails ou encore les aspects strictement techniques. Deux réunions publiques et autant sur site à travers le village ont permis d'avoir un angle de vue concret sur le projet.

Un PLU est soumis à un certain nombre de règles et notamment celles du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial de Maurienne). Ce document fut déterminant quant aux possibilités de constructions futures sur Montsapey. Pour rappel, elles ont été déterminées par le nombre de permis de construire délivrés durant la décennie écoulée sur la commune. Ce fut la règle généralement observée. Or un seul permis fut octroyé dans le village de Montsapey durant la décennie qui précéda la délibération autorisant l'élaboration du PLU. Le SCOT a pris en compte cette réalité. Il a donc limité drastiquement la constructibilité sur la commune. De même a-t-il fait dans la vallée de la Maurienne. Cette stratégie n'a pas manqué de surprendre voire mécontenter certains maires de la vallée. Il s'est agi pour les promoteurs de ces évolutions de limiter la consommation foncière et notamment celle des terres agricoles.

Par ailleurs, si l'on observe la physionomie du village, on notera aisément, hors hameaux nettement identifiés, un phénomène de dissémination des habitats. Cette situation est le fruit de l'histoire. Pas question de jeter la pierre aux élus qui ont précédé. Ils ont fait avec les règles en place. Toutefois, il faut comprendre les évolutions en cours qui touchent d'ailleurs le territoire national dans son intégralité. Densifier,

tel semble être dorénavant le maître mot en matière d'urbanisme.

Il est vrai que l'éparpillement des constructions conduit souvent à des extensions de réseaux secs ou humides. Ces travaux pèsent sur les budgets communaux déjà soumis à des cures régulières de minceur.

Ce PLU a été conçu avec un regard sur la démographie. Il n'est pas très loin le temps où le village ne comptait qu'une soixantaine d'habitants. Les élus ont donc souhaité, à travers ce projet, préserver et même possiblement augmenter légèrement cette population, aujourd'hui au nombre de 83. C'est pourquoi il a été proposé une zone AU dans la périphérie du chef-lieu avec l'espoir de favoriser l'installation de quelques habitants permanents. On confortera alors un village vivant et une vie sociale cruciale pour sa pérennité.

Le document regroupant les différents chapitres de ce PLU se trouve en ligne sur le site de la mairie. On saura plus particulièrement consulter le règlement écrit très abordable dans sa rédaction. Des chapitres clairs, des croquis permettent de se renseigner avant tous travaux. Toitures, façades, ouvertures, annexes, garages, stationnement sont l'objet de précisions parfois même spécifiques aux hameaux. Quant au règlement graphique, il permettra de savoir dans quelle zone une parcelle se trouve.

Si quelques atermoiements pouvaient, par le passé, saisir le maire devant des demandes de travaux, le PLU lui permettra dorénavant de les conduire plus sereinement. Etant précisé que les dossiers seront toujours instruits par les services de la Direction Des Territoires.

Une nouvelle année se profile. Au-delà des zones d'ombre qui planent sur nos sociétés européennes, je vous présente au nom du Conseil municipal tous mes vœux pour 2026. Santé, paix et solidarité.

Le Maire, B. FARGEAS



meilleurs voeux

# EQUILIBRE SYLVO-CYNEGETIQUE

## Qu'est-ce que l'équilibre sylvo-cynégétique ?

L'équilibre sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune riche et variée, et d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles.

L'augmentation constante au niveau national des populations de cervidés impacte fortement le renouvellement des forêts. En effet, cerfs et chevreuils se nourrissent essentiellement de jeunes pousses d'arbres et arbustes en hiver. Un cerf consomme 10 à 15 kg de végétaux frais par jour.

La forêt de Montsapey a subi des déperissements importants entre 2020 et 2024. La présence de l'épicéa est clairement remise en cause dans certains secteurs, essentiellement sous le seuil des 1200 m d'altitude. Le versant Lauzière est particulièrement concerné.

C'est dans ce contexte que la commune a souhaité diversifier sa forêt et investir dans des plantations pour tester de nouvelles essences potentiellement mieux adaptées au changement climatique (mélèze, douglas). Toutefois, les niveaux actuels de populations de grand gibier compliquent la croissance de ces jeunes arbres et menacent le renouvellement de la forêt en essences diverses.

## Un équilibre régi par la loi

Assurer la bonne santé de la forêt face aux populations de grand gibier n'est pas seulement une volonté locale, c'est une obligation légale.

Le code de l'environnement et le code forestier encadrent l'équilibre sylvo-cynégétique. Le préfet doit notamment prendre en compte cet équilibre pour définir le plan de chasse annuel.

## Le rôle central du plan de chasse

En forêt publique et privée, la régulation de la faune est assurée par le plan de chasse.

Ce plan fixe le nombre minimal et maximal d'animaux (cerfs, chevreuils, etc.) à prélever chaque saison. Il est établi par le préfet, après avis de la Fédération Départementale des Chasseurs et de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS), en s'appuyant sur les indices de dégâts forestiers.

L'objectif est d'assurer une pression de chasse suffisante pour protéger la régénération naturelle et les plantations, tout en préservant les espèces animales chassées.

## Responsabilités et actions locales

La commune, par l'intermédiaire des plans de gestion forestière, des propriétaires forestiers et des chasseurs locaux, participe activement à la mise en œuvre de cet équilibre.

Les chasseurs, en exécutant le plan de chasse, veillent à ce que les populations de gibier restent à un niveau compatible avec la bonne croissance des jeunes arbres.

La préservation de cet environnement montagnard exceptionnel est un impératif pour la biodiversité et l'économie locale.



Mélèze planté en 2022 cassé par des cervidés

## Recensement de la population 2026

Dès le 15 janvier, la commune de Montsapey va réaliser le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

## Comment ça se passe ?

Nous allons d'abord déposer dans votre boîte aux lettres une lettre d'information, puis une notice internet, où figureront vos codes confidentiels de connexion à conserver précieusement. Vous n'aurez plus qu'à suivre les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !



Toutefois si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Nous vous rappelons que le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous ! Totalement gratuit et strictement confidentiel !

Votre participation est essentielle, d'avance nous vous en remercions !

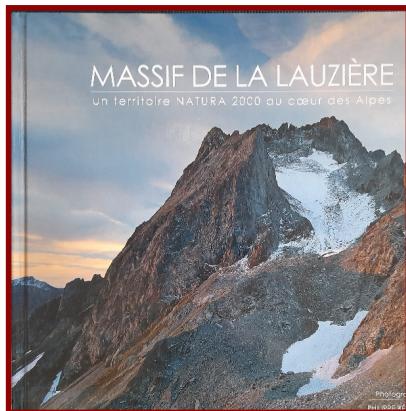
Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, vous pouvez nous contacter directement en mairie aux horaires d'ouverture habituels

**Pour en savoir plus sur le recensement de la population,  
rendez-vous sur le site :**  
**[le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)**

# LE SYNDICAT MIXTE DE LA LAUZIERE

Rappel historique : La création du syndicat remonte à 1996, à l'initiative de plusieurs communes situées sur le massif : Bonneval Tarentaise, Montsapey, Saint-François Longchamp, Montgellafrey et Argentine.

L'objectif des élus était de travailler ensemble et décider en local à la mise en valeur du territoire, associant son développement et sa protection, en réaction à un projet de création d'une réserve naturelle contestée.



Les communes de Rognax, Notre Dame du Cruet, La Chapelle, Les Chavannes en Maurienne et la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche (qui représente Celliers, Pussy et Bonneval aujourd'hui) ont adhéré au fil du temps, seule Epierre n'en fait pas partie.

En 2008, pour la préservation

de la faune et la flore remarquable du massif (tétras-lyre et chardon bleu en sont des exemples) une grande partie du massif de la Lauzière devient zone Natura 2000 (démarche initiée et financée par l'Europe) et le syndicat en récupère la gestion. Dans le même temps, il recrute un chargé de mission pour assurer cette fonction. Dans ce cadre, de multiples actions sont lancées avec l'aval de la Direction Départementale des Territoires de la Savoie qui prend en charge les dépenses associées : étude et suivi de la faune (chiroptères récemment) sensibilisation des habitants (interventions dans les écoles, sorties nature, panneaux explicatifs). En 2024, la région décide de devenir gestionnaire après que l'état ait renoncé à assurer la responsabilité des sites Natura 2000.

Par ailleurs, un sentier de randonnée est créé : l'ensemble du tour de La Lauzière se réalise en sept jours, les hébergements étant des chalets d'alpage aménagés ou des refuges gardés. Par la suite des variantes ont été ajoutées permettant de faire, en 2 ou 3 jours, des versions raccourcies, par les Portes de Montmélian ou le Pas de la Mule.

A ce jour, le syndicat poursuit sa démarche. En 2025, il s'est concentré sur les sentiers d'accès au sentier du tour. Sur les communes de Les Chavannes en Maurienne, La Chapelle et Rognax, 3 sentiers existants mais mal entretenus ont été réhabilités et balisés.

En parallèle, une réhabilitation du chalet de la Balme-Dessus, refuge potentiel sur le sentier du tour de La Lauzière, a été initiée par la commune d'Argentine avec le concours de la communauté de communes « Portes de Maurienne » et de l'ONF qui va se concrétiser en 2026.



De son coté, le syndicat mixte de la Lauzière souhaite restaurer la source qui alimente le chalet de l'Arbesserie située sur la commune d'Argentine qui se tarit au cours de l'été, ce qui est problématique pour les randonneurs qui comptent sur cet approvisionnement en eau potable. Il projette de mettre à jour et rééditer la carte IGN « Lauzière » qu'il a créé il y a plusieurs années, elle est spécifique au massif.

Cette carte est toujours disponible à la vente, tout comme le livre édité en 2019 que l'on peut promouvoir au niveau de chaque commune. Ils sont également distribués dans les offices de tourisme et dans les commerces partenaires.



## COMITE DES FETES

Bonjour à tous,

Une année qui est sur le point de s'achever et encore de beaux souvenirs à vos côtés.

Tout d'abord l'ensemble de l'équipe du comité des fêtes, souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles qui rendent nos évènements réalisables ! Sans votre participation et votre investissement rien ne pourrait être fait.

Ensuite parlons d'avenir, et plus précisément de la date du samedi 10 janvier 2026.

Le comité des fêtes invite l'ensemble des habitants de notre beau village à partager la galette.

C'est un moment de rassemblement qui nous tient à cœur. Nous vous communiquerons plus de détails sur cette journée dans les jours qui viennent, mais l'essentiel est de retenir cette date pour le moment.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter de passer de très bonnes fêtes de fin d'année, et espère vous voir sur nos prochains événements.

Thomas pour l'équipe du CDF.



## ETAT-CIVIL

### Nous ont quitté

**Falcoz Odette** le 29 juillet 2025

**Chichignoud Alberte** le 25 juillet 2025

et

**Servoz Gaby** le 16 octobre 2025

**Toutes nos condoléances aux familles et amis**

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## CONSÉQUENCES ET REFLEXES À AVOIR SUITE AU VOTE DU PLU

L'adoption du PLU par la municipalité a un impact sur les démarches pour travaux chez les particuliers qui étaient plus floues ou inadaptées.

Pour que les règles définies dans notre PLU afin de maintenir la cohérence architecturale de notre territoire, s'appliquent, il est obligatoire que tous les travaux envisagés (balcon, barrières, façades, murs ou murets, clôtures, panneaux solaires, cabanes, etc...) soient préalablement déclarés en mairie et fassent l'objet d'une déclaration préalable avant démarrage desdits travaux. Vous trouverez en ligne les formulaires adéquats pour les déclarations de travaux, les permis de construire, et certificats d'urbanisme.

C'est dans un intérêt collectif de préservation qui s'inscrit dans la durée, et nous engagent pour les générations à venir.



## ELECTIONS MUNICIPALES 2026 DES 16 ET 22 MARS



Petit rappel civique important pour ces élections, en effet, les règles ont changé, notamment pour les petites communes.

Premier point, la parité homme femme doit être scrupuleusement respectée sur les listes des candidatures.

Deuxièmement, impossible pour ces élections de rayer ou biffer un nom de la liste, tout bulletin de vote dont un ou plusieurs noms auront été rayés, sera comptabilisé comme nul.

A vos bulletins .....

## ASSAINISSEMENT

Pour information vous trouverez sur le site de la mairie, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le schéma d'assainissement.

## APICULTEUR SUR LE PODIUM

Un apiculteur chevronné s'est vu distingué sur notre territoire communal. Robin Prallet a obtenu la médaille d'argent dans la catégorie miel de montagne clair.

Toutes nos félicitations pour ce beau résultat.



## INCIVILITÉS

Nous revenons sur la pancarte de sensibilisation écologique implantée au début de la piste du Chenalet.

Celle-ci a de nouveau été massacrée, quel manque de tolérance et quelle bêtise ! Nous maintiendrons quoi qu'il en soit ce message pacifique envers et contre tout.



Que ces vandales n'oublient pas que c'est l'argent public qui est engagée à chaque dégradation.

Nous sommes décidément bien trop à penser peu et bien peu à penser trop.

## POINT DE MISE À JOUR DU DOSSIER PONT DES ROUELLES

Les diverses démarches techniques et administratives, sont sur le point d'aboutir.



Le bureau d'étude ETBA a été missionné pour l'établissement d'un CCTP (cahier des clauses techniques particulières) et d'un DGPF (décomposition du prix global et forfaitaire).

Une fois ces documents à notre disposition, nous pourrons lancer un appel d'offre, pour une réalisation de l'ouvrage au printemps prochain. L'arrêté d'attribution de subventions a été reçu, ainsi que le rapport de la police de l'eau.

Avant tous travaux, une pêche électrique en aval et amont du chantier devra être réalisée.

Si tout se passe bien, l'ouvrage devrait être opérationnel avant l'été.

## AGENDA DU MAIRE EN 2025

Je 16 Janv. :	Syndicat mixte Lauzière Argentine	Lu 31/03 :	Conférence des maires Val d'Arc	Me 9/07 :	Réunion de chantier pont Montsapey
Ve 17 Janv. ;	Réunion avec le commissaire enquêteur	Ve 4/04 :	Espace arts visuels Val d'arc	Me 16/07 :	RDV Sous-préfecture St Jean de Me
Ve 17 janv :	Vœux du Maire	Me 9/04 :	Conseil communautaire Val d'Arc	Ma 26/08 :	Notaire St Pierre d'Albigny
Ma 21 janv :	Plan pastoral St Michel de Maurienne	Ma 15/04 :	Rencontre Sénateur St Georges Hurtières	Lu 15/09 :	Syndicat Lauzière à La Chapelle
Sa 25 janv :	Réunion avec les pompiers	Me 16/04 :	RDV Bail du Chaudron Montsapey	Lu 17/09 :	Conférence des maires Val d'Arc
Ma 28 janv :	Réunion Espace Arts visuels Val d'Arc	Me 14/05 :	Rencontre de l'eau Aiton	Ma 23/09 :	Accueil nouveaux arrivants Argentine
Ve 14 fév :	RDV avec le Siaep en Mairie	Ve 16/05 :	AG SEA Albertville	Me 24/09 :	Conseil communautaire Val d'Arc
Lu 17 fév :	Copil Natura 2000 Argentine	Ve 16/05 :	Réunion EHPAD Val d'Arc	Lu 6/10 :	Espace d'arts visuels Val d'Arc
Lu 17 fév :	Conférences des maires Val d'Arc	Ve 6/06 :	Réunion forêt Val d'Arc	Ve 10/10 :	Vernissage Arts visuels Val d'Arc
Me 26 fév :	Conseil communautaire Val d'Arc	Sa 7/06 :	Inauguration du Chaudron	Me 15/10 :	RDV avec l'archiviste en mairie
Lu 3 mars :	Syndicat de la Lauzière Argentine	Me 11/06 :	Conférences des maires Val d'Arc	MA 28/10 :	PPT St Michel de Maurienne
Je 6 mars :	Réunion du SCOT Villargondran	Dim 15/06 :	Critérium du Dauphiné Val d'Arc	Je 20/11 :	Réunion zones humides Chamouset
Ve 7mars :	RDV chantier assainissement Coter	Me 18/06 :	Conseil communautaire Val d'Arc	Je 04/12 :	Comité de pilotage PPT St Michel de Me
Ma 11 mars :	Syndic Pays de Maurienne Hermillon	Me 25/06 :	Syndicat de la Lauzière Argentine	Ve 05/12 :	Réunion chalet d'alpage Montmélian
Lu 17/03 :	RDV Gendarmerie val d'Arc	Je 26/06 :	Inauguration Décapadiot	Lu 08/12 :	Conférence des Maires
Ma 18/03 :	Conseiller départemental Châteauneuf	Ma 1/07 :	Plan Pastoral St Michel de Maurienne	Me 17/12 :	Conseil communautaire
Ma 25/03 :	Syndic Pays de Maurienne Hermillon	Je 3/07 :	Réunion Sous-préfecture St Jean de Me		
Ve 28/03 :	Réunion publique Montsapey	Ma 8 juil :	RDV radio St Jean de Me		

# ASSOCIATION MONTSAPEY AVENIR ET PATRIMOINE

## Journées du Patrimoine des 20 et 21 septembre 2025

Traditionnellement proposées en septembre, ces journées ont été une nouvelle fois un succès.

Tout d'abord le samedi avec la cuisson des pains. Cette année, la fournée ne pouvait pas se faire dans le four communal car la voûte doit être consolidée. C'est donc au four du Mollard qu'ont été faites les cuissances des pains et des diots.

Moins spectaculaire qu'au centre du village, le travail des boulanger s'est fait plus discret. Mais les odeurs des cuissances sont parvenues vers midi sur la place du village. Calme le matin, la place s'est soudainement animée à la vue du copieux apéritif-diots-pizzas. Ce repas offert par l'association a connu un réel succès. L'église a été ouverte pour les visites toute la journée. Charles a dédicacé son livre sur les lieux-dits de Montsapey. L'après-midi, la projection d'une vidéo sur la lecture d'œuvres d'art, pour enfant et adultes, a été proposée mais quelque peu boudée. Peut-être un besoin urgent de sieste après le repas pour certains ?

Le dimanche, la traditionnelle montée au chalet du Tour s'est espacée durant la matinée. 45 personnes ont fait le déplacement, et cela valait le coup ! Accueillis avec quelques boissons à boire avec modération, tout ce petit monde a enchaîné avec les diots et les pains cuits la veille. Une visite commentée du chalet a permis de voir les travaux réalisés patiemment par les bénévoles de l'association.

14 heures sonnaient le début d'un concert inédit à plusieurs titres ! Tout d'abord le lieu : la grande salle voûtée où chacun a trouvé place, mais aussi, grâce à un éclairage câblé cet été, digne des grands cabarets ! Tout était rassemblé pour accueillir les musiciens pour leur spectacle « Swing in love ». Deux guitares et une chanteuse pour un concert envoûtant et rempli d'émotions. Public conquis et bonne acoustique de la salle, de quoi réconforter les bénévoles et les inciter à renouveler ce type d'événement l'année prochaine !

Une pensée toute particulière pour notre ami Gaby qui nous a quittés si soudainement en octobre. Pilier de notre association, toujours joyeux, toujours disponible, le cœur sur la main, il a enrichi et bonifié notre association par son savoir-faire, sa bonne humeur et ses airs d'harmonica.

Merci Gaby on ne t'oubliera pas, tu vas beaucoup nous manquer ...



# INFOS DIVERSES ET GENERALES SUR LES DIVERS MODES DE PÂTURAGE

## 1. LE PÂTURAGE TRÈS RAS (“AU RAS DU SOL”)

### ✓ Objectifs recherchés

- Raser les refus pour obtenir une “table rase”.
- Favoriser les repousses jeunes et vertes, très appétentes : performance immédiate faire consommer le maximum
- Maximiser l'utilisation de la ressource au jour le jour.



Le pâturage très ras est aujourd’hui considéré comme dangereux pour la pérennité des prairies, surtout en montagne. Il entraîne la dégradation rapide du couvert végétal (disparition des graminées fines et des légumineuses, perte des espèces alpines sensibles, apparition d’indésirables : rumex, chardon, plantain dur, espèces xérophiles). C'est un stress pour les plantes lorsqu'on pâture sous 3–4 cm, la plante n'a plus assez de surface foliaire pour assurer la photosynthèse → elle puise dans ses réserves racinaires, s'affaiblit, régresse ou meurt. Risques accrus pour le sol : sol mis à nu (érosion), compactage, surtout en humidité, réchauffement du sol → accélération de la sécheresse. Vulnérabilité au climat, en montagne, un sol ras : chauffe très vite, perd sa matière organique. Impact sanitaire sur les troupeaux : stress alimentaire ration insuffisante, hausse du parasitisme.

## 2. LE PÂTURAGE AVEC 4–6 CM DE HAUTEUR RÉSIDUELLE (“HAUTEUR DE PROTECTION”)

C'est la gestion recommandée par la plupart des références agronomiques (INRAE, CIIRPO, Institut de l’Élevage).

### ✓ Objectifs

- protéger le sol et préserver les racines des plantes
- garantir une repousse rapide : Une plante qui garde 5–6 cm de feuille repart 3 fois plus vite qu'une plante rasée.
- maintenir la biodiversité
- assurer un pâturage durable d'année en année
- bénéfices écologiques et agronomiques : Moins de plantes stressées, donc valeur alimentaire plus élevée.



Pratique	Résultats immédiats	Impacts moyens terme	Impacts long terme
Pâturage ras (0–2 cm)	Tout est mangé, sol “propre”, refus limités	Diminution de la repousse, espèces appétentes disparues, sol exposé	Érosion, baisse durable de production, arrivée de “mauvaises herbes”, désertification locale
Pâturage avec résiduel (4–6 cm)	Quelques tiges visibles, refus éventuels	Repousse rapide, prairie équilibrée, sol protégé	Alpage stable, biodiversité préservée, meilleur rendement global

Les références de l'INRAE, de l'Institut de l’Élevage, du Réseau Pastoral Alpin et du CERPAM sont unanimes : le maintien d'une hauteur d'herbe résiduelle de 4 à 6 cm est indispensable à la durabilité des alpages. Le surpâturage (pâturage “à ras”) expose la terre, accélère l'érosion, fait disparaître les espèces appétentes et rend les parcelles particulièrement sensibles aux sécheresses.

À l'inverse, un pâturage trop faible entraîne l'installation progressive des ligneux (ronces, genévrier, pins), processus appelé embroussaillement, qui nécessite ensuite des travaux lourds.

L'équilibre pastoral permet de préserver la ressource, le sol, la biodiversité et la résilience climatique des alpages.

	SURPÂTURAGE (trop)	ÉQUILIBRE ) (optimal)	SOUS-PÂTURAGE (pas assez)
Hauteur d'herbe	0–2 cm	4–6 cm	15–40 cm
Végétation	espèces disparaissent plantes dures arrivent sol visible	diversité stable espèces nobles préservées	herbe vieillie installation ligneux
Sol	sol nu érosion compactage	sol protégé infiltration ok vie microbienne riche	sol ombragé humus forestier (long terme) peu de lumière au sol
Biodiversité	Très faible (milieu homogène)	Élevée (insectes, fleurs)	Moyenne
Etat futur	Désertification locale (zones stériles)	Prairie stable (durables)	Embroussaillement (5–15 ans)

### **3. COMMENT DATER L'EMBROUSSAILLEMENT ?**

L'âge de l'embroussaillement peut être estimé avec une bonne fiabilité. Plusieurs signes existent :

#### a) Taille et diamètre des ligneux

- Ligneux jeunes (< 2 ans) : tendres, hauteur 10–40 cm, tiges fines.
- Embroussaillement installé (3–8 ans) : buissons 40–150 cm, tiges lignifiées, racines fortes.
- Embroussaillement ancien (10–30 ans) :
  - genévriers très denses
  - pins/épineux de 2–5 mètres
  - sols ombragés, herbe très rare
  - humus forestier en formation

C'est l'indicateur le plus utilisé par les techniciens pastoraux.

#### b) Analyse du sol sous les buissons

- Sol clair, encore herbacé → embroussaillement récent (< 5 ans)
- Sol sombre, riche en humus, tapis de mousse → embroussaillement ancien (> 10–15 ans)

#### c) Structure des arbustes

- Plusieurs tiges fines → installation récente
- Tige centrale épaisse → arbuste installé depuis 8–12 ans
- Présence de bois mort → embroussaillement vieux / dynamique forestière engagée

Il est impossible qu'un embroussaillement marqué date d'1 à 2 ans. Même en climat favorable, il faut plusieurs années pour obtenir des buissons structurés. En règle générale :

- buissons isolés = 2–4 ans
- zones partielles = 5–10 ans
- zones fermées = 10–30 ans

# LAC NOIR EVENEMENT

Cette édition 2025 du Trail du Lac Noir a été une grande réussite, grâce au soutien de nombreux partenaires locaux, 200 coureurs ont pris le départ des courses au pont des Rouelles pour reprendre la trace identique à celle de 2023.

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos partenaires ainsi que la municipalité pour leur soutien depuis 6 ans maintenant. Nous remercions également tous les bénévoles qui s'investissent à nos côtés pour rendre possible ces événements.

Par ailleurs, afin de pouvoir continuer de proposer des événements de qualité, l'association Lac Noir Événement vous informe que l'organisation du trail du Lac Noir deviendra biennale.

Nous vous retrouverons donc en 2027 avec de nouveaux parcours et toujours la même envie de participer à la vie associative du village par le biais du sport.

Nous serons également heureux d'accueillir toute personne souhaitant s'investir au sein de notre association, n'hésitez pas à nous contacter par mail : lacnoirevenements@gmail.com

L'association Lac Noir Événement vous souhaite de belles fêtes de fin d'année, nous serons ravis de vous retrouver en août 2026 lors de la montée cyclo de Montsapey.

